



PROCES VERBAL

COMMISSION SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PV N°10 SP/1

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2020

Présidence : M. JANIN D

Présents : Mme LEGRAND K - MM. DARMIGNY JP – PERROT JF – NAPPEY T

Excusé : MM. BONIN D – ES SBITI B

Assiste : Mme CHAPON

Monsieur DARMIGNY rappelle le processus électoral, les conditions générales et particulières d'éligibilité et la mission de la Commission.

Auparavant, la CSOE ne pouvait donner qu'un avis, le Comité directeur était le seul compétent pour prendre la décision d'accepter ou de refuser une candidature.

Désormais, la CSOE se prononce désormais sur la recevabilité des candidatures et rend une véritable décision, prise en premier et dernier ressort (le Comité Directeur n'intervient plus).

Le président de la commission étudie la recevabilité des candidatures.

La Commission après avoir pris connaissance des pièces jointes au dossier, contrôle les éléments suivants :

- ✓ Liste comportant 21 candidats qui est parvenue au Secrétariat du District dans les délais impartis (1/09/2020) et sous forme imposée en LRAR.
- ✓ Que la déclaration de candidature est bien remplie par la tête de liste, signée par tous les candidats.
- ✓ Qu'il figure bien les principales fonctions : Président – Vice-Président, Secrétaire Général et Trésorier.
- ✓ Que sur la liste, les familles obligatoires sont bien indiquées et représentées :
 - Représentant des arbitres
 - Représentant des Educateurs
 - Une femme
 - Un médecin
 -
- ✓ Que le contrôle de la régularité de la licence des candidats a été effectué, aucune anomalie n'est constatée

- ✓ Que les différents documents à produire par les candidats (déclarations individuelles de non condamnation, copie de la pièce d'identité) l'ont été.
- ✓ Que tous les clubs d'appartenance des candidats sont bien à jour financièrement auprès du District.

La CSOE juge recevable la liste de M. DURAND qui sera proposée au vote des clubs en Assemblée Générale le 2/10/2020.

Etude des candidatures de l'élection de la délégation du district de Côte d'or

Monsieur DARMIGNY rappelle aux membres de la Commission que les délégations sont appelés à siéger à l'assemblée générale de la Ligue et fait lecture de l'article 12.5.6

L'Assemblée générale devra élire des délégués et des suppléants pour palier toute absence. C'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui déterminera les délégués et les suppléants.

- AUCAIGNES Patrick – club de Vougeot
- BOTTOU Yves Patrick – Club de FC Corgoloin Ladoix
- DA SILVA Sérafin - Club de Tart Le Haut varange
- DUPIN Yannick – Club de ST REMY
- GUYON Dominique – Club de CCOF
- NAPPEY Thierry – Club de TILLES FC
- RUCKSTULH Thierry – Club de JDF 21
- STRONO Pascale – Club de UCCF
- URBANIAK Nathalie – Club de Beaune

La commission après avoir pris connaissance des candidatures, vérifie que les différents documents à produire par les candidats sont joints à la déclaration de candidature individuelle.

Les 9 candidats ont joint à leur candidature la déclaration individuelle de non condamnation du candidat et la copie de la CNI

La CSOE juge recevable les candidatures nommées ci-dessus qui seront proposées au vote des clubs en Assemblée Générale le 2/10/2020.

La commission fait un point sur l'organisation des scrutins.

Organisation administrative :

- Les différents documents seront remis aux clubs au moment de leur arrivée après émargement
- Les clubs qui n'auront pas réglé leur solde du 30/06/2020 ne pourront pas voter
- Un seul bureau de vote sera mis en place
- Les clubs seront appelés aux urnes par groupe limité afin de respecter au maximum les gestes barrières
- Un émargement sera fait à nouveau lors du scrutin avant de déposer les enveloppes dans les urnes.
- Une pièce d'identité pourra être demandée

Organisation matérielle

- 2 urnes seront disposées à une distance de 1 mètre afin que les clubs votent en même temps pour l'élection du Comité Directeur et pour les représentants de la délégation
- Les clubs disposeront d'enveloppes et bulletins de couleur différente pour chaque élection afin de mieux visualiser les 2 scrutins.

Dépouillement

Les membres de la Commission et le secrétariat participeront aux dépouillements.

Le Président : JANIN D

La secrétaire de séance : A CHAPON